

La Maison-Dieu, 194, 1993/2, 97-122

Alfred DITTGEN.

LES MARIAGES RELIGIEUX EN FRANCE

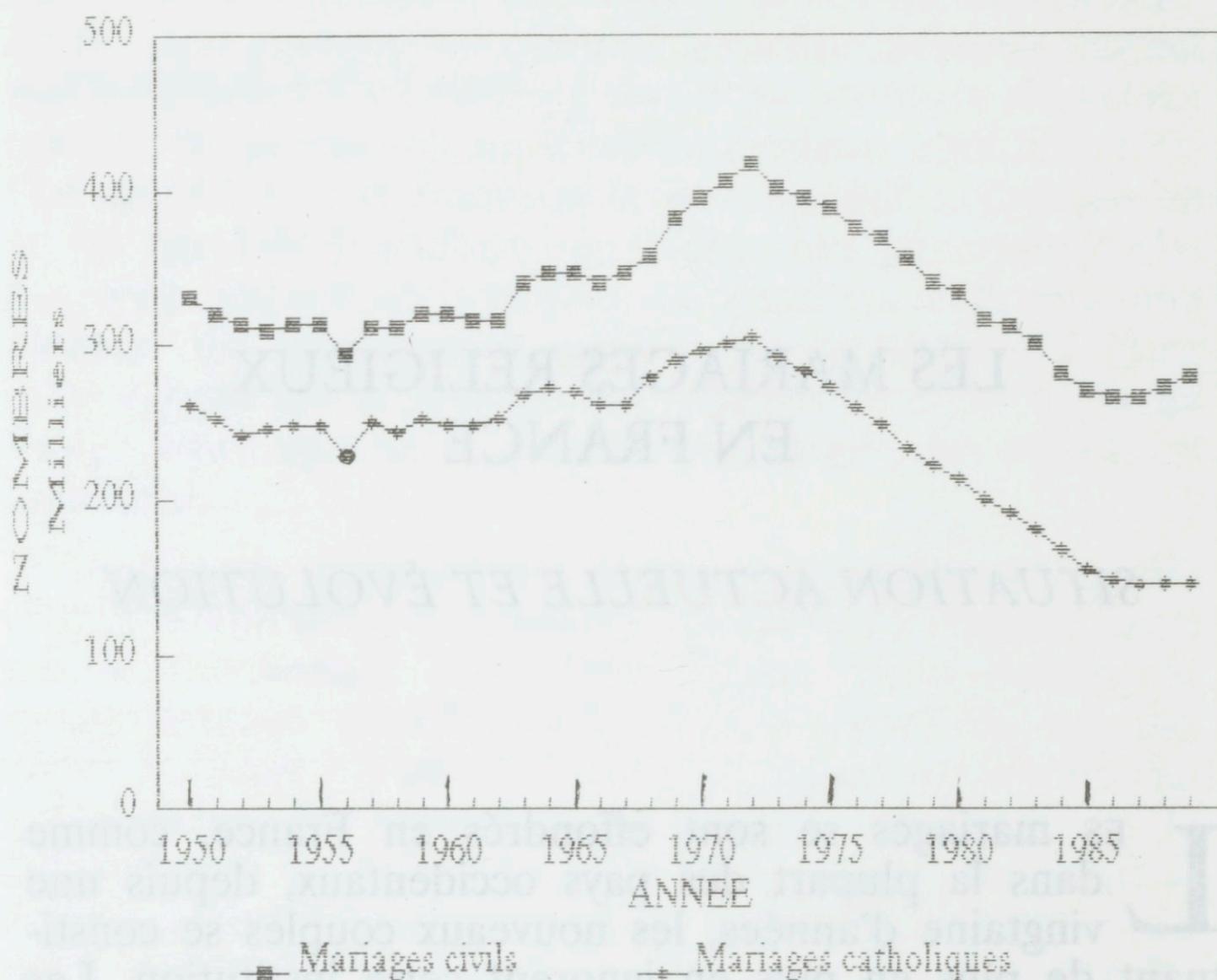
SITUATION ACTUELLE ET ÉVOLUTION

LES mariages se sont effondrés en France, comme dans la plupart des pays occidentaux, depuis une vingtaine d'années, les nouveaux couples se constituant de plus en plus en ignorant cette institution. Les mariages religieux — et particulièrement les mariages catholiques — qui constituent un sous-ensemble des mariages civils, ont-ils baissé dans les mêmes proportions ou davantage que ceux-ci ? Leur évolution a-t-elle été la même dans les différentes parties de notre pays ou y a-t-il des particularités régionales ? À quoi sont dus ces bouleversements ? C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre ici.

De moins en moins de mariages, au profit de simples cohabitations

La figure 1 montre l'évolution des mariages civils et des mariages catholiques depuis 1950. Les premiers ont sensiblement augmenté à partir des années soixante, pour

Figure 1. MARIAGES CIVILS ET MARIAGES CATHOLIQUES
ÉVOLUTION ENTRE 1950 ET 1989



atteindre plus de 400 000 au début des années soixante-dix, puis se sont mis à baisser brutalement à partir de là, pour tomber à 265 000 en 1987, à partir d'où on assiste à une petite remontée. L'augmentation des années soixante s'explique par un rajeunissement continu de l'âge de la première union, ce qui fait qu'aux mariages normaux d'une année s'ajoutent ceux dont l'âge est avancé. La chute, à partir de 1973, est due, en sens inverse, au fait que les unions sont de plus en plus différées, mais aussi, et, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, au fait que la proportion de célibataires qui finissent par se marier est en forte diminution.

Pendant longtemps, cette proportion avoisinait 90 %, chez les filles comme chez les garçons. Il en sera encore

ainsi pour les générations nées au début des années cinquante. Par contre, pour celles nées à la fin de cette même décennie, cette proportion ne dépassera vraisemblablement pas 75 %. La majorité des 25 % restants connaîtra néanmoins une vie en couple, mais hors mariage¹.

Par ailleurs, la majorité de ceux qui se marient à la mairie ont connu une période de ce que l'on appelait jadis union libre et, maintenant, plutôt cohabitation. Si bien qu'à l'heure actuelle, la constitution d'un premier couple (avant 30 ans) se fait dans deux tiers à trois quarts de ces cas hors mariage, alors que cette proportion n'était que de un cinquième à la fin des années soixante. Ceci explique la forte augmentation de la proportion des cohabitations parmi les couples jeunes (ceux où l'homme a moins de 35 ans). Celle-ci, qui était très faible pendant longtemps — elle n'était encore que de 2,6 % en 1968 — atteint 28 % en 1989.

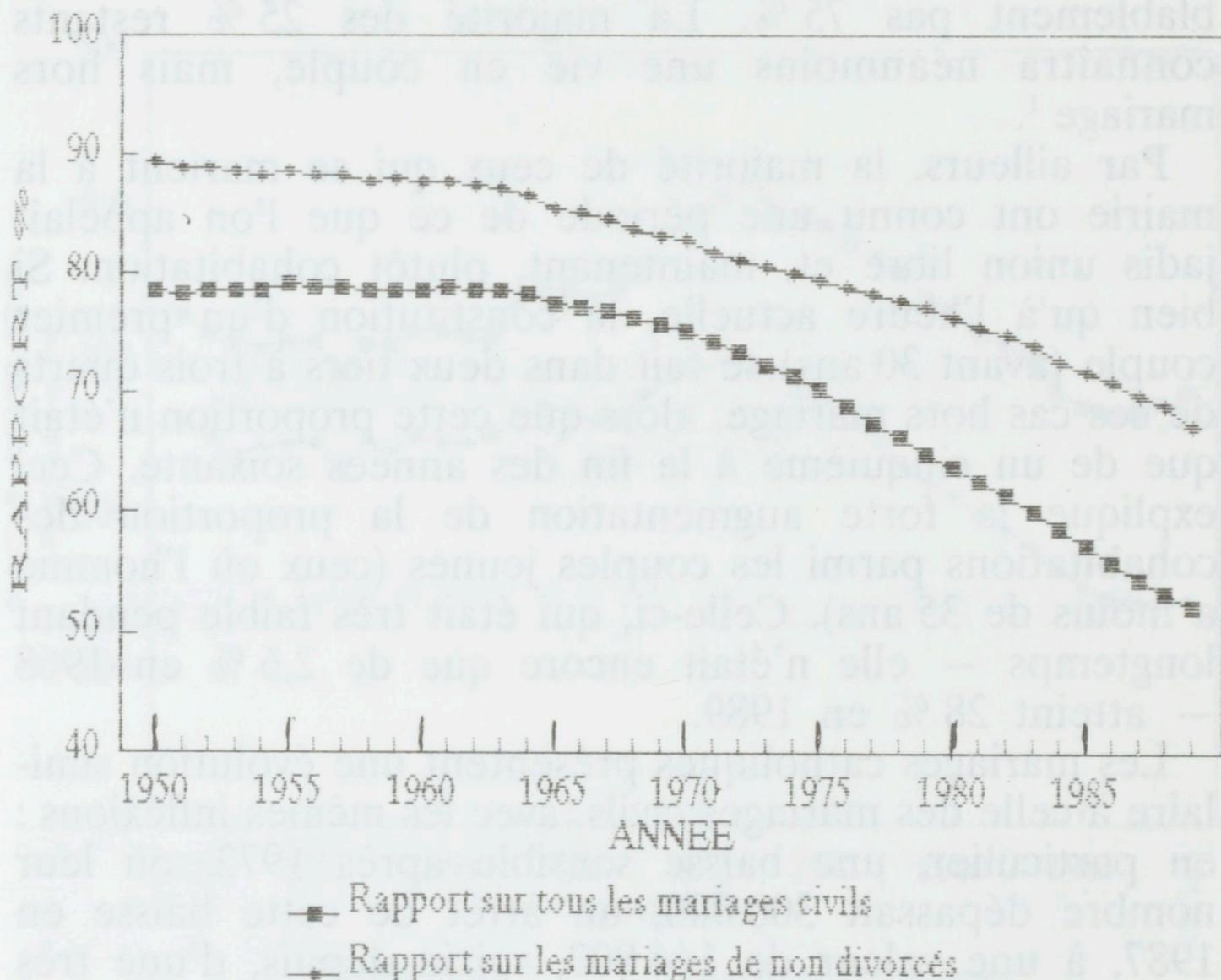
Les mariages catholiques présentent une évolution similaire à celle des mariages civils, avec les mêmes inflexions : en particulier, une baisse sensible après 1972, où leur nombre dépassait 300 000, un arrêt de cette baisse en 1987, à une valeur de 144 000, suivie depuis, d'une très légère reprise. Mais ce parallélisme est trompeur, car, nous allons le voir, le rapport entre les deux types d'unions a également évolué.

Une baisse plus rapide et plus ancienne des mariages catholiques

La figure 2 présente deux courbes. L'une est celle du rapport des mariages catholiques aux mariages civils. Celui-ci est constant jusqu'au début des années soixante, avec une valeur un peu inférieure à 80 %, puis baisse

1. Entre 1970 et 1980, la baisse des mariages est compensée par l'augmentation des unions libres. Depuis, cette compensation ne se fait plus complètement, les jeunes mettant davantage de temps à quitter leurs parents.

Figure 2. RAPPORTS DES MARIAGES CATHOLIQUES
SUR LES MARIAGES CIVILS
ÉVOLUTION ENTRE 1950 ET 1989



rapidement jusqu'à un peu plus de 50 % à l'heure actuelle (52,2 % en 1989). Ce rapport est intéressant mais rend mal compte de la propension des couples à passer à l'église, puisqu'une partie de ceux-ci, ceux où l'un des conjoints est divorcé, ne peut de toute façon pas le faire. Par ailleurs, la variation de la proportion de ces remariages joue sur l'évolution de cette courbe. Ainsi, la constance de la courbe jusqu'au début des années soixante s'explique par le fait que ces unions, fort nombreuses après-guerre, diminuent (avant de grimper à partir de 1965), ce qui amène mécaniquement une augmentation de la part des mariages susceptibles d'être célébrés à l'église.

La courbe du rapport des mêmes mariages catholiques avec les seuls mariages où aucun des conjoints n'est divorcé (mariages de célibataires et de veuf(ve)s) montre

que la désaffection vis-à-vis du sacrement est antérieure aux années soixante. Le rapport, qui est proche de 90 % en 1950, diminue dès cette date et peut-être déjà avant. Cette baisse s'accroît vers 1965 et de nouveau vers 1985, d'où un rapport d'environ 2/3 à l'heure actuelle (67,3 % en 1989). La hausse récente du nombre de sacrements n'a pas arrêté la chute, car elle est bien inférieure à celle des mariages civils.

Une baisse liée à celle de la part des catholiques dans la population ?

Dans quelle mesure cette baisse des mariages catholiques est-elle due à la diminution de la proportion des catholiques dans la population ? Des sondages à intervalles réguliers montrent que cette proportion est passée de 90 % au début des années soixante à 81 % en 1988. Dans le sondage de 1988 (*Sofres-La Croix*), celle-ci était de 69 % pour les 18-24 ans et de 75 % pour les 25-34 ans, soit environ 70 % pour les jeunes en âge de se marier. En rapprochant ce chiffre du rapport de 2/3 précédent, on serait tenté de dire que presque tous les catholiques suivent la discipline de l'Église en matière matrimoniale. En fait, les choses ne sont pas si simples.

D'une part, si on considère uniquement comme catholiques, ceux qui se déclarent tels, pourquoi ne pas se limiter à ceux qui se marient à l'église ? Les mariages des catholiques seront alors de 100 % ! En fait, il faut prendre en compte ici non les 70 % qui se déclarent catholiques, mais tous ceux susceptibles de recevoir le sacrement, c'est-à-dire, les baptisés, dont la proportion est d'au moins 85 % pour les générations en cause². Il

2. Évaluation personnelle à partir des données de L'Annuaire statistique de l'Église. D'après cet annuaire, le nombre total de baptisés est passé de 45,7 millions, soit 90 % de la population, en 1970 à 47,6 millions, soit 85 % en 1989.

y a donc une partie non négligeable des baptisés qui se contente d'un mariage civil.

La seconde, c'est qu'à côté des mariages civils pris en compte dans le calcul des deux rapports présentés, il y a les nouvelles cohabitations, qui concernent évidemment aussi des baptisés.

S'il est donc difficile de dire quelle proportion de catholiques continue à se marier, à la mairie d'une part, à l'église d'autre part, ce qui est sûr c'est que ces proportions ont beaucoup diminué et que la seconde continue à le faire. Ces baisses sont dues plus au changement de comportement des catholiques qu'à leur réduction relative dans la population.

Une cohabitation moins fréquente chez les pratiquants

La cohabitation n'a épargné aucune région, ni aucun groupe social. Elle est cependant moins répandue chez les pratiquants (de toutes religions), lesquels, faut-il le rappeler, sont très minoritaires dans les différentes confessions, surtout chez les jeunes en âge de se marier³. Une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED), conduite fin 1985 par Catherine Villeneuve-Gokalp (voir bibliographie) et portant sur des premières unions commencées entre 1968 et 1982, montre des différences très importantes selon la pratique religieuse. Alors que 39 % des unions en question ont débuté hors mariage, cette proportion est de 47 % chez ceux qui n'ont aucune pratique religieuse et de 25 % seulement chez ceux qui déclarent pratiquer régulièrement ou irrégulièrement.

Ce qui est plus remarquable, c'est que ce facteur religieux transcende tous les autres facteurs pris en compte : situation d'activité, catégorie sociale, caractéris-

3. Un sondage SOFRES-*La Croix* de 1986, donne 15 % de pratiquants réguliers. Cette proportion est de 7 % pour les 18-24 ans et de 10 % pour les 25-34 ans.

tiques concernant les parents. Ainsi pour un cadre, les proportions précédentes sont de 49 % pour les non-pratiquants et de 21 % pour les pratiquants ; pour un ouvrier : respectivement de 39 % et de 17 %. Si les enfants de parents séparés forment davantage de couples hors mariage que ceux de parents unis, 53 % contre 36 %, les différences à l'intérieur de chacun de ces deux groupes sont plus importantes selon la pratique des enfants : dans le premier groupe, 59 % pour les non-pratiquants et 39 % pour les pratiquants, dans le second groupe, 43 % et 23 %.

Une autre enquête de l'INED de 1983-1984, conduite par Michel Bozon⁴, confirme cette différence, puisqu'on y relève que parmi les couples constitués entre 1976 et 1983, on a 88 % de mariages religieux quand il n'y a pas eu cohabitation et 51 % seulement après cette expérience. On y voit aussi que ceux qui se marient après une cohabitation, le font religieusement à 61 % quand le mariage est fait par amour (d'après leur déclaration) et à 35 % quand il a lieu pour des raisons pratiques.

Les agriculteurs très fidèles à la cérémonie religieuse

Le tableau page suivante, résultant de cette dernière enquête, donne la proportion de mariages civils non suivis d'une cérémonie religieuse (quelle que soit la religion) par catégorie socio-professionnelle (nomenclature agrégée). On voit que chez les hommes, la différence est surtout marquée entre les agriculteurs, au comportement très traditionnel, et les autres. Chez les femmes, ce comportement caractérise aussi les ouvrières. À l'inverse, les cadres féminins sont nettement « en avance » dans la désaffection vis-à-vis du mariage religieux.

Des résultats plus détaillés indiquent une différence chez les agriculteurs hommes selon la taille de l'exploit-

4. Données communiquées par Michel BOZON.

*Proportion de mariages non suivis d'une cérémonie religieuse,
par catégorie socio-professionnelle
(Enquête INED 1983-1984)*

Catégorie socio-professionnelle	Hommes	Femmes
Cadres	16	27
Intermédiaires	15	13
Employé(e)s	14	17
Ouvriers(ères) qualifié(e)s	17	14
Ouvriers(ères) non qualifié(e)s	15	7
Agriculteurs(trices)	4	6
Artisan(e)s, commerçant(e)s	15	14
Autres	—	14
Ensemble	13	13

tation : les grands exploitants se marient tous religieusement, alors que chez les moyens et petits, 8 % ne le font pas.

Des études antérieures ont montré que les comportements en matière de nuptialité étaient autant conditionnés par l'origine sociale des intéressés que par leur milieu social actuel. C'est le cas ici, où la proportion sans cérémonie religieuse varie, chez les femmes de 3 % pour les filles d'agriculteurs moyens à 26 % pour les filles de professeurs et cadres du public, et chez les hommes : de 3 % pour les fils de grands agriculteurs à 35 % pour les fils d'instituteurs et intermédiaires du public.

Par ailleurs, d'une façon générale, les cadres du public, ou les personnes issues de cette catégorie, montrent une désaffection religieuse plus forte que les cadres ou enfants de cadres du privé, dont le comportement se rapproche davantage de la moyenne.

Une évolution similaire chez les protestants, inverse chez les juifs

Les mariages de l'Église Réformée de France (ERF) et de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et

de Lorraine (ECAAL), confessions qui regroupent environ les 2/3 des protestants de France, ont connu, comme ceux de l'Église catholique, une chute importante depuis les années soixante.

Pour l'ERF, on est passé d'environ 3 000 cérémonies au milieu des années soixante à environ 1 300 au milieu des années quatre-vingt, soit une chute de 57 %, plus importante que celle des catholiques durant la même période : seulement (!) de 43 %. Plus précoce également, puisque la baisse chez ces derniers ne débute qu'au milieu des années soixante-dix.

Par rapport à l'ERF, l'ECAAL, présente une baisse plus tardive et moins prononcée. On va d'un peu plus de 1 700 mariages au début des années soixante-dix, à un peu plus de 1 000 au milieu des années quatre-vingt, soit une diminution de 40 %. Cette moindre évolution est confirmée par le rapport entre les mariages actuels et le nombre de fidèles, rapport qui est de 4,7 pour 1 000 pour cette confession (230 000 fidèles), alors qu'il n'est que de 3,5 pour 1 000 pour l'ERF (400 000 fidèles). Nous retrouverons un peu plus loin cette particularité régionale de l'Alsace et de la Moselle à propos des mariages catholiques.

Comme chez les catholiques, la stabilisation du nombre d'unions depuis quelques années est à mettre en relation avec l'augmentation des unions civiles. Il n'est donc pas exclu que les rapports des premiers aux seconds continuent à baisser.

Il est quasi impossible de rassembler les chiffres des mariages religieux de la communauté juive française. On peut, par contre, avoir ces statistiques pour celle de la région parisienne, dont l'effectif actuel est évalué à 350 000, soit à peu près la moitié de l'effectif total des juifs de France.

En 1989, on compte dans cette région plus de 1 200 mariages dans les synagogues. Mais ici, contrairement à ce qui se passe chez les catholiques et les protestants, ce nombre, non seulement ne baisse pas, mais croît, et cela depuis 1950, où il était compris entre 250 et 300. Si l'augmentation des années soixante est à

mettre au compte, en grande partie, d'un phénomène démographique : le rapatriement des juifs d'Afrique du Nord, il est difficile d'attribuer l'augmentation actuelle — plus de 3 % chaque année depuis dix ans — à des phénomènes de même nature, tels qu'un mouvement naturel plus fort ou une immigration vers la région parisienne. Cela traduit manifestement aussi un renforcement, sinon de la pratique, tout au moins de l'identité religieuse.

Des mariages mixtes en augmentation

Le catholicisme étant très nettement majoritaire en France, les unions de catholiques avec des personnes d'autres religions ne peuvent que représenter une faible proportion. Ceci dit, celle-ci qui était de l'ordre de 4 % dans les années soixante-dix, augmente depuis un certain temps, avec une valeur de 6,7 % en 1989. Proportion infime par rapport à ce qu'on observe chez les protestants : 56 % pour l'ECAAL en 1974, 75 % actuellement pour l'ERF, dont les fidèles sont beaucoup plus dispersés dans le reste de la France.

Chez les juifs, il y a une réticence très forte des autorités religieuses vis-à-vis de ces unions. Ce qui se traduit par un refus d'admission de leurs enfants dans certaines écoles juives et de la circoncision pour les petits garçons dont la mère n'est pas juive⁵. Peut-être cette attitude intransigeante contribue-t-elle à la remontée des mariages de cette confession⁶ ?

5. Cf. *Le Monde*, vendredi 30 février 1990, article d'Henri TINCQ, « Les états d'âme des juifs de France : le malaise se développe entre les religieux et les laïcs » et les interviews de Alain Finkielkraut, philosophe et de Benny Cohen, président du Consistoire de Paris.

6. Quand les catholiques sont minoritaires, on peut, aussi bien avoir beaucoup ou peu de mariages mixtes. Beaucoup, quand la distance géographique et culturelle avec les membres des autres religions est faible. Peu, dans le cas contraire. Ainsi, en 1989, dans l'ex-RDA, où les catholiques représentent 8 %, les mariages mixtes sont de 52 % ; en Bulgarie, où les catholiques ne représentent que 1 %, les mariages mixtes sont seulement de 2 %.

La croissance des mariages mixtes enregistrés chez les catholiques est-elle attribuable à l'importance prise par les musulmans dans notre pays ? L'Annuaire statistique de l'Église qui fournit les chiffres annuels de mariages entre un catholique et un non-catholique, ne distingue malheureusement pas entre les mariages mixtes au sens canonique, c'est-à-dire, ceux avec un autre chrétien et les « mariages avec disparité de culte », dont relèvent les unions avec un musulman.

On peut simplement donner ici une évaluation du nombre de mariages dans lesquels un des conjoints au moins est musulman. Pour cela, nous avons appliqué aux chiffres officiels de mariages d'étrangers entre eux et de mariages entre un étranger et un Français, les proportions que représentent les musulmans dans les pays correspondant aux différentes nationalités en cause. On aboutit aux résultats suivants pour l'année 1987 :

Époux étranger musulman Épouse étrangère musulmane	Époux étranger musulman Épouse française	Époux français Épouse étrangère musulmane
2 300	5 000	2 300

Sur les 7 300 mariages entre un Français et un étranger, 5 700 sont des unions entre un Français et un Maghrébin. Celles-ci ont fortement augmenté ces dernières décennies, puisqu'elles n'étaient que de 1 900 en 1968. Il faut noter qu'une partie de ces unions avec un maghrébin ou avec un autre étranger musulman ne sont pas mixtes au sens religieux, puisque dans un certain nombre de cas, le conjoint français est musulman : naturalisé d'origine maghrébine, enfant de harki..., particulièrement le conjoint-homme.

Pour avoir le total des mariages impliquant au moins un musulman, il faut ajouter aux trois nombres ci-dessus celui des mariages entre musulmans français, enfants de harkis et naturalisés, qu'on peut évaluer très grossièrement

à 3 000. Ce qui fait un total d'environ 12 500 mariages impliquant au moins un musulman, soit moins de 5 % des mariages totaux, dont une part importante avec un non-musulman. L'accroissement de ces unions joue évidemment un rôle à la fois dans la baisse relative des mariages catholiques et dans l'augmentation des mariages mixtes. Rôle modeste au niveau national, plus marqué dans les régions de forte immigration.

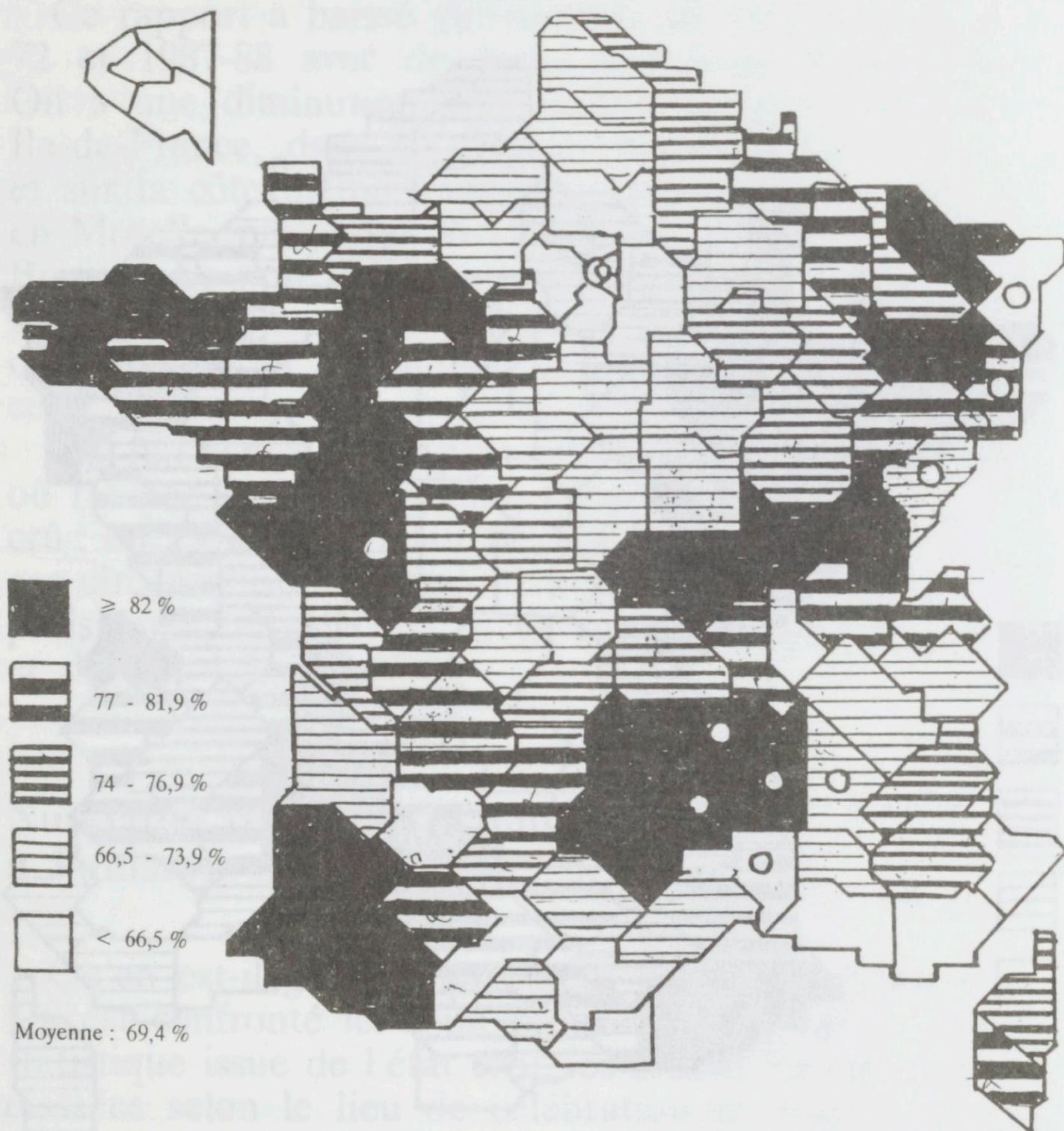
Une carte des mariages catholiques qui perpétue celle de la pratique religieuse

Le rapport entre les mariages catholiques et les mariages civils de non-divorcés varie sensiblement selon les départements : en 1987-88, pour une valeur d'ensemble de 69,4 %, il va de 30 % à Paris à 95 % dans le Cantal. Si on exclut les départements de la région parisienne, dont les faibles valeurs proviennent, plus qu'ailleurs, de l'existence de religions minoritaires⁷, la plus basse se situe à 60 % (Oise). La carte de la figure 3 montre quatre régions distinctes. Deux, où on a des valeurs fortes : l'Ouest d'une part et un croissant allant de la Lorraine au pays Basque, en passant par le sud-est du Massif central, d'autre part. Deux régions où ces valeurs sont faibles : une vaste zone centrale du Nord à la Gironde, d'une part, et le pourtour méditerranéen, d'autre part.

Cette carte est très proche de celle de la pratique religieuse du chanoine Boulard (figure 4), plus précisément, ici, de celle de la pratique pascale en milieu rural. Cette proximité serait encore meilleure, si on pouvait ajouter aux mariages catholiques, les mariages protestants, très inégalement répartis sur le territoire. (Les départements ayant une proportion de protestants d'au moins 10 % sont repérés sur la carte.) On peut le faire pour l'Alsace (départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) et

7. Et vraisemblablement aussi d'une dissociation plus forte qu'ailleurs entre le lieu de la cérémonie civile (sur place) et celui de la cérémonie religieuse, dans un autre département (à la campagne).

Figure 3. RAPPORT ENTRE LES MARIAGES CATHOLIQUES
SUR LES MARIAGES CIVILS DE NON DIVORCÉS
EN 1987-1988

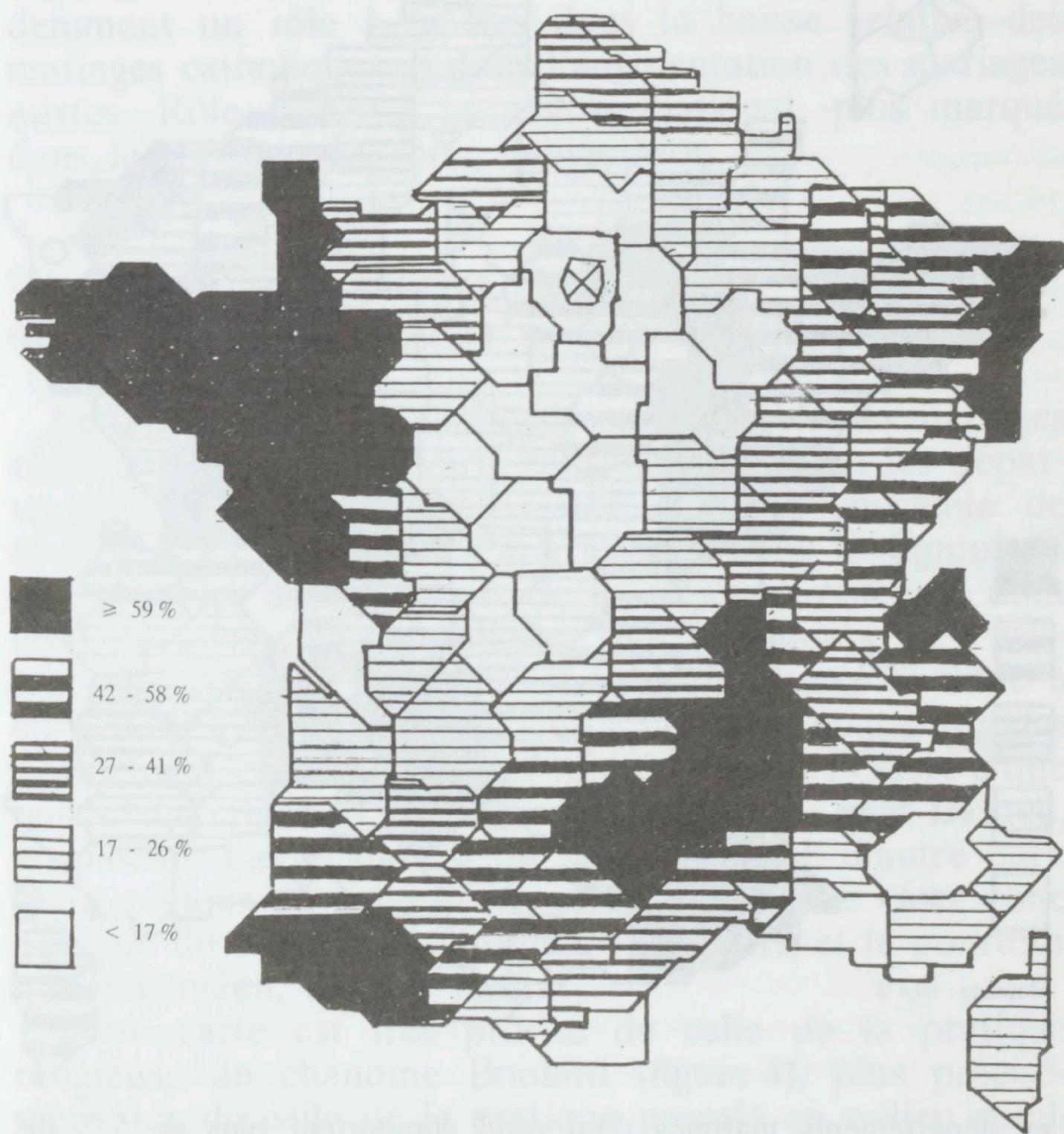


Les départements marqués d'un rond comportent plus de 5 % de protestants.

la Moselle, qui ont des Églises protestantes propres. On obtient alors un rapport de 86 %⁸ pour les trois départements en question, autrement dit un des plus élevés. Cette proximité peut paraître aller de soi. Elle est cependant remarquable, car la carte de Boulard résulte d'en-

8. Par ajout des mariages de l'ECAAL et de ceux de l'ERAL (Église Réformée d'Alsace et de Lorraine).

Figure 4. PROPORTION D'ADULTES CATHOLIQUES PASCALISANTS
EN ZONE RURALE VERS 1960
(d'après F. BOULARD)



quêtes des années cinquante et soixante, en moyenne situées vers 1960, soit à une génération de distance de la carte des mariages et, entre-temps, la pratique s'est effondrée partout.

On constate évidemment des différences entre les deux cartes. Notons en deux : dans le grand arc nord-est — sud-ouest, deux départements ont des mariages faibles ; ils font partie des plus urbanisés de cette région : le Rhône et la Haute-Garonne ; la Bretagne ne présente

pas les valeurs les plus fortes ; celles-ci se rencontrent dans le nord-est du pays (si on inclut les mariages protestants) et dans le sud-est du Massif central.

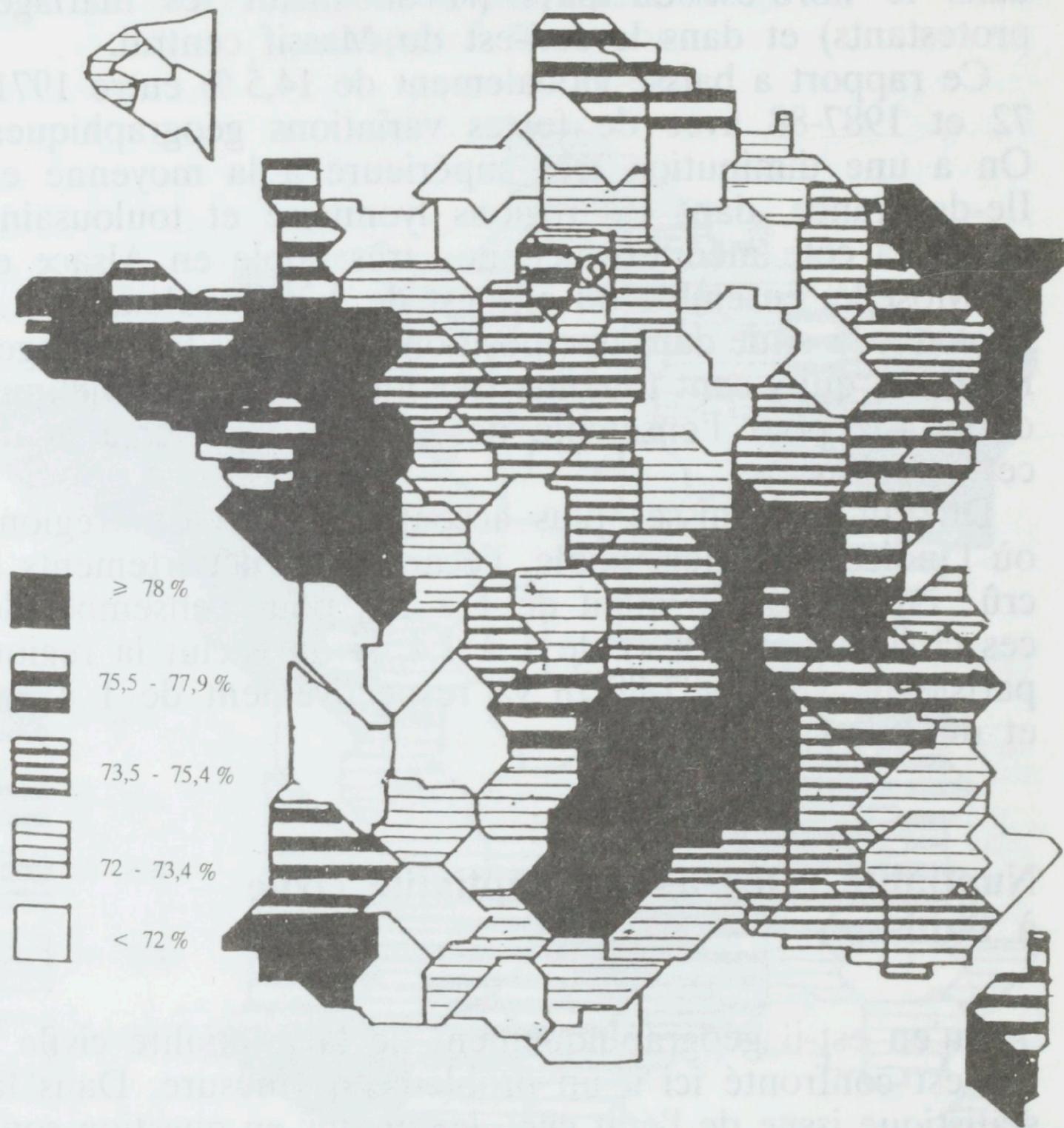
Ce rapport a baissé globalement de 14,5 % entre 1971-72 et 1987-88 avec de fortes variations géographiques. On a une diminution très supérieure à la moyenne en Ile-de-France, dans les régions lyonnaise et toulousaine et sur la côte méditerranéenne ; très faible en Alsace et en Moselle, ensemble où elle est de 2,2 % seulement. La Bretagne se situe dans une position moyenne : les mariages religieux, qui y sont toujours très importants, ont diminué de 15,4 % pour l'ensemble des quatre départements de cette région.

Du fait des baisses plus accentuées dans des régions où l'indice était déjà faible, l'écart entre départements a crû : en 1971-72, il allait de 1 à 2,1, pour l'ensemble de ces circonscriptions, et de 1 à 1,4, si on exclut la région parisienne ; en 1987-88, il va respectivement de 1 à 3,1 et de 1 à 1,5.

Nuptialité religieuse et nuptialité civile à l'unisson

Qu'en est-il géographiquement de la nuptialité civile ? On est confronté ici à un problème de mesure. Dans la statistique issue de l'état civil, les unions en question sont classées selon le lieu de célébration et non le domicile des intéressés, comme les naissances ou les décès. D'autre part, l'Institut national de la statistique (INSEE) ne publie que le nombre total de mariages par département, nombre qui est tributaire de la structure par âge, laquelle varie très fortement d'une circonscription à l'autre, du fait surtout des migrations. C'est pourquoi, nous avons pris un indice indirect : la proportion d'enfants nés dans le mariage, qui fait l'objet de la carte de la figure 5. Comme les naissances hors mariage, naissances naturelles selon la terminologie officielle, ne sont plus ou presque plus celles de filles-mères, mais celles de couples qui refusent

Figure 5. PROPORTION DE NAISSANCES DANS LE MARIAGE
EN 1987-1988



le mariage, cette proportion est un bon indicateur de la nuptialité.

Celle-ci qui est de 74,8 % pour l'ensemble du pays en 1987-88, soit 25,2 % de naissances hors mariage, va de 68,3 % en Charente-Maritime à 85,4 % en Haute-Loire (31,7 % à 14,8 % de naissances hors mariage). Cette carte est également très proche de celle de Boulard. En particulier les départements de l'Ouest : les quatre bretons, plus la Manche, la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique, la Vendée et les Deux-Sèvres montrent des valeurs nettement plus fortes que celles du Bassin parisien. Valeurs aussi plus élevées dans tout le croissant nord-

est — sud-ouest, à l'exception de la région toulousaine. Le Nord se détache également du Bassin parisien. Dans les régions traditionnellement les plus catholiques, on n'observe donc pas seulement une proportion plus forte de mariages à l'église, mais aussi une proportion plus forte de mariages tout court.

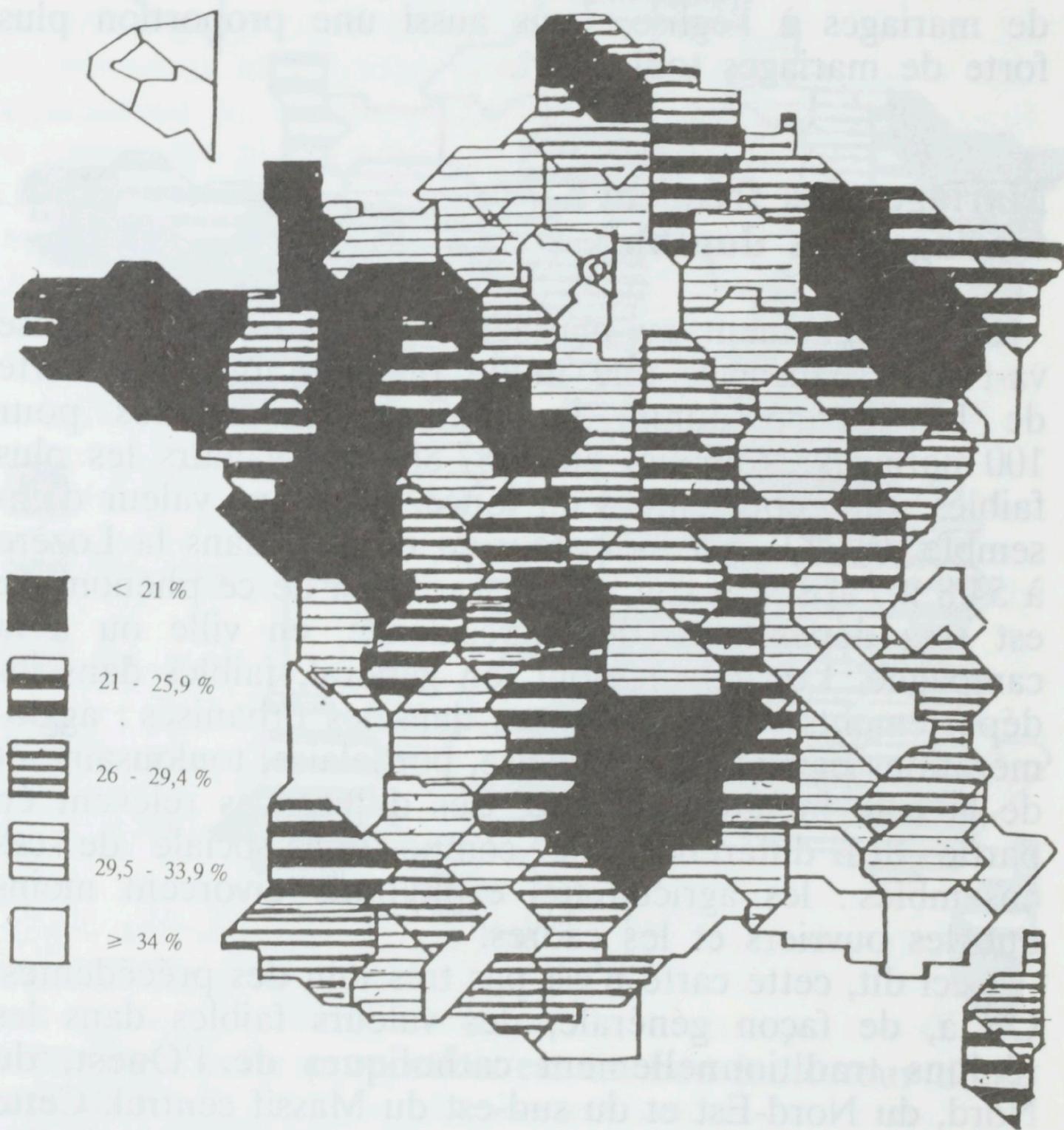
Mariage plus fréquent : mariage plus durable

Cet attachement au mariage à la mairie et à l'église va-t-il de pair avec une union plus durable ? La carte de la figure 6 donne le nombre de divorces pour 100 mariages⁹ toujours en 1987-88. Les valeurs les plus faibles sont représentées en foncé. Pour une valeur d'ensemble de 31,0, cet indicateur va de 12,9 dans la Lozère à 54,8 à Paris. On voit que la variation de ce phénomène est très dépendante de la résidence, en ville ou à la campagne. Les valeurs sont, en général, faibles dans les départements ruraux et fortes dans les urbanisés : agglomérations parisienne, lyonnaise, bordelaise, toulousaine et de la côte méditerranéenne. Ces différences relèvent en partie des différences de composition sociale de ces ensembles : les agriculteurs exploitants divorcent moins que les ouvriers et les cadres.

Ceci dit, cette carte n'est pas très loin des précédentes. On a, de façon générale, des valeurs faibles dans les régions traditionnellement catholiques de l'Ouest, du Nord, du Nord-Est et du sud-est du Massif central. Cette constatation ne se limite pas aux parties rurales de ces régions mais s'étend à leurs départements urbanisés. À ceux de l'Ouest : la Loire-Atlantique, la Sarthe et le Maine-et-Loire ; à ceux du Nord : le Nord et le Pas-de-

9. La mesure de la divortialité au niveau départemental pose aussi de nombreux problèmes. À cause des migrations internes, les divorces d'un département ne correspondent pas aux mariages de la même circonscription. De ce fait, les chiffres qui font l'objet de la carte de la figure n° 6 sont des évaluations.

Figure 6. INDICATEUR CONJONCTUREL DE DIVORTIALITÉ
NOMBRE DE DIVORCES POUR 100 MARIAGES
EN 1987-1988



Calais et à la plupart de ceux du Nord-Est : le Bas-Rhin, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

Là où le mariage religieux est plus fréquent, le mariage civil l'est également et l'union est plus durable.

Pourquoi ces bouleversements ?

Il n'y a évidemment pas de réponse simple à cette question. On peut dire toutefois les choses suivantes. Si

le mariage religieux a baissé avant le mariage civil, c'est qu'il n'avait pas les mêmes implications pratiques que ce dernier. Sa diminution traduit une moindre pression sociale, conséquence, entre autres choses, de l'urbanisation. Ceux qui à partir des années soixante se sont contentés de la cérémonie civile manifestaient peut-être moins leur absence de conviction religieuse que leur détachement vis-à-vis de l'institution matrimoniale, dont ils ne gardaient que l'aspect administratif, jugé encore indispensable.

D'autres modifications manifestent également cette distance face à l'institution, avant le détachement effectif. Parmi celles-ci : la montée et donc, la généralisation du divorce, une dizaine d'années avant la chute de la nuptialité. Jusqu'en 1965, la proportion des mariages rompus était constante et faible, moins de 10 %. À partir de là, elle va augmenter inexorablement jusqu'à plafonner à 30 % à l'heure actuelle. Autre modification : la dissociation entre le mariage et le début de la vie sexuelle du couple, phénomène que l'on constate par l'examen des premières naissances. Les couples mariés en 1960 ont eu majoritairement leur première naissance 10 à 12 mois après le mariage, ceux mariés en 1970 au bout de 6 à 7 mois ! Enfin, on peut se demander si la baisse de l'âge des mariés durant ces mêmes années, qui explique l'augmentation des chiffres, on l'a vu, ne traduit pas aussi, et, paradoxalement, une fragilisation d'une institution devenue plus facile, plutôt que son renforcement.

L'orage qu'a constitué la baisse des mariages civils ne s'est donc pas produit dans un ciel serein : il y a eu des signes annonciateurs. Il a éclaté quand l'institution n'est plus apparue nécessaire économiquement et juridiquement. Économiquement, pour les femmes du fait de leur emploi de plus en plus général. Juridiquement, le droit social prenant de plus en plus en charge les nouvelles situations matrimoniales ignorées par le droit civil.

Quelle perspective ?

On ne peut pas éluder la question de la perspective des mariages religieux, laquelle ne peut pas être séparée de celle des mariages civils. S'agissant de ces derniers, on a vu un retournement de tendance depuis quelques années. Ce phénomène s'explique facilement. Les mariages ont beaucoup baissé parce que les jeunes se marient moins et parce qu'ils se marient de plus en plus tard. Mais on ne peut pas différer éternellement les choses et à partir du moment où les âges au mariage se stabilisent, les unions différées sont « récupérées », d'où une augmentation, qui pourrait se poursuivre un certain nombre d'années. Ceci dit, on ne reviendra pas à la situation antérieure. On aura vraisemblablement une majorité qui se mariera, après une plus ou moins grande période de cohabitation : 60 %, 70 % ? et une forte minorité qui se contentera de former des couples hors de l'institution.

Qu'en sera-t-il des mariages religieux, catholiques et protestants ou plus précisément de leurs rapports avec les précédents ? continueront-ils à baisser, jusqu'où ? Nous sommes ici dans une situation tout à fait inédite et le démographe ou le sociologue n'a pas plus de lumière que n'importe quel observateur attentif de la réalité sociale.

On peut cependant dire deux choses : la première c'est que l'histoire n'est pas linéaire. L'examen du passé en France et l'actualité dans d'autres pays montrent que l'importance du fait religieux ne va pas perpétuellement en décroissant. On peut voir par exemple que la proportion d'enfants baptisés, qui a également beaucoup baissé en France, semble en train de se stabiliser, à un peu plus de 60 %. La chute de la nuptialité catholique et protestante s'arrêtera vraisemblablement, à plus ou moins court terme, comme l'a fait la nuptialité civile. La seconde, c'est qu'on ne reviendra pas à l'unanimité de jadis, reste d'une civilisation de chrétienté, où le mariage religieux, comme d'ailleurs le mariage civil, allait de soi, alors qu'à l'heure actuelle ils relèvent d'un choix.

Alfred DITTGEN

Annexe

Évolution saisonnière des mariages

Il n'est pas possible d'avoir la statistique mensuelle des mariages catholiques en France, les diocèses ne communiquant que les nombres annuels. Cette statistique n'existe que pour les mariages civils.

En 1990, pour 1 200 événements de ce type au total (100 par mois en moyenne) on a la répartition mensuelle suivante :

JA	FE	MS	AV	MA	JN	JL	AO	SE	OC	NO	DE
35	42	58	91	82	226	150	134	184	81	47	70

On constate une forte concentration en juin, juillet, août et septembre, mois qui rassemblent près de 60 % des mariages. Cette évolution est globalement très stable depuis de nombreuses années. Cependant, les chiffres mensuels, particulièrement ceux de juin et de juillet, sont fortement tributaires du nombre de samedis dans le mois. Ainsi en 1989, où juin comptait 4 samedis et juillet 5, soit l'inverse de la situation de 1990, les chiffres de ces mois sont respectivement : 172 et 195.

Mais à nombre de samedis égal, les 4 mois les plus choisis par les couples sont dans l'ordre : juin, septembre, juillet et août. Cette variation saisonnière s'explique aisément : on se marie quand il fait beau et que l'on peut rassembler plus facilement la famille et les amis.

Deux autres particularités sont à noter dans cette variation : la remontée des mariages en décembre et le creux de mai. La remontée de décembre est liée vraisemblablement aux vacances de Noël. Le creux de mai, par contre, ne s'explique pas par des raisons d'opportunité.

Ce schéma saisonnier est un schéma moyen qui présente certaines différences d'un bout du pays à l'autre. La différence la plus importante est entre les communes

urbaines, où se célèbrent entre les 2/3 et les 3/4 des mariages, et les communes rurales, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

Communes urbaines

JA	FE	MS	AV	MA	JN	JL	AO	SE	OC	NO	DE
40	47	64	95	85	228	139	112	176	85	53	76

Communes rurales

JA	FE	MS	AV	MA	JN	JL	AO	SE	OC	NO	DE
22	28	41	81	77	222	180	191	203	71	32	52

Il y a moins de mariages en été en ville qu'à la campagne, surtout en juillet et août, ceci évidemment parce que les urbains partent davantage en vacances et parce que certains d'entre eux vont se marier à la campagne. De ce fait, on a plus de mariages en ville le reste de l'année qu'à la campagne.

Revenons au mois de mai. Le creux en question ne s'observe pas dans tous les départements. Il est plus prononcé au sud qu'au nord du pays. En Corse, où il est le plus fort, les chiffres sont : 104 en avril, 23 en mai (!) et 174 en juin. À l'inverse, ce phénomène n'existe pas, ou pratiquement pas, dans les départements « les plus catholiques » du nord du pays : ceux des régions Bretagne, Pays-de-Loire, Lorraine, Alsace et Franche-Comté, dont voici la répartition mensuelle :

JA	FE	MS	AV	MA	JN	JL	AO	SE	OC	NO	DE
27	35	49	86	108	220	162	165	185	69	40	54

Le creux de mai, là où il s'observe, correspond donc indubitablement à une réticence des intéressés à se marier

ce mois-là, réticence vraisemblablement d'origine superstitieuse.

Ces évolutions mensuelles sont-elles les mêmes pour les mariages catholiques ? En grande partie sûrement. Plus précisément, il est fort probable que pour ces derniers l'accentuation sur juin et l'été soit encore plus forte, car les couples qui donnent le plus d'éclat à leur union ont encore plus de raisons de choisir cette période que ceux qui se contentent d'une cérémonie civile.

Bibliographie et sources

Mariages religieux, attitudes et comportements religieux

BOULARD F., et HILAIRE Y.-M., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, 2 tomes, Éd. du CNRS, de l'EHESS et de la FNSP, 1982 et 1987.

CLEVENOT M. (sous la direction de), *L'État des religions dans le monde*, La Découverte/Le Cerf, 1987.

DITTGEN A., « Les mariages religieux en France. Comparaison avec les mariages civils », in *La Nuptialité. Évolution récente en France et dans les pays développés*, INED, Congrès et Colloques n° 7, 1991, p. 137-157.

DITTGEN A., *Attitude religieuse et comportement démographique dans la France actuelle*, Communication au Congrès européen de Démographie, Paris, 21-25 octobre 1991.

ISAMBERT F.-A. et TERRENOIRE J.-P., *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, FNSP et CNRS, 1980.

LÉVY M.-L., « Les mariages catholiques en France », *Population et Sociétés*, 175, 1983.

Nouvelle Encyclopédie catholique. Théo., Droguet-Ardant/Fayard, 1989.

POTEL J. et SARDA O., « Naissances, baptêmes et participation au catéchisme. Évolution récente en France », *La Maison-Dieu*, 152, p. 37-110, 1982.

Évolution de la nuptialité en France

HIBERT Th. et ROUSSEL L. (édité par), *La Nuptialité. Évolution récente en France et dans les pays développés*, INED, Congrès et Colloques n° 7, 1991.

« Dix-neuvième rapport sur la situation démographique de la France », *Population*, 45, p. 4-5, 1990.

BOZON M. et HERAN F., « La découverte du conjoint. I : Morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 42, 6, p. 943-985, 1987.

LUTINIER B., « La nuptialité des femmes », INSEE, *Résultats, Démographie-Société*, 1989.

MUNOZ-PEREZ F. et TRIBALAT M., « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Évolution depuis la Première Guerre », *Population*, 39, 3, p. 427-462, 1984.

VILLENEUVE-GOKALP C., « Du mariage aux unions sans papier : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, 45, 2, p. 265-297, 1990.

Statistiques religieuses

Les chiffres de mariages catholiques ont été obtenus : pour les plus récents, directement auprès des évêchés ; pour les plus anciens, auprès du secrétariat de la Conférence des évêques de France et de Michel-Louis Lévy (INED). Ces derniers chiffres ont été renvoyés aux évêchés pour vérification et complément. Les évêchés à cheval sur plusieurs départements ont pu fournir le détail pour ces circonscriptions, ce qui a permis le calcul des rapports départementaux entre les mariages catholiques et les mariages civils.

Les chiffres de mariages protestants et juifs ont été fournis par les responsables de ces différentes confessions.

Les chiffres de mariages mixtes sont tirés de l'Annuaire statistique de l'Église (dernier paru : 1989), d'où sont également pris les chiffres de baptêmes.

Les statistiques concernant les catholiques proviennent de ce même annuaire, de *Théo* et de *L'État des religions dans le monde*. Les statistiques concernant les fidèles des autres religions proviennent de ces deux derniers ouvrages.